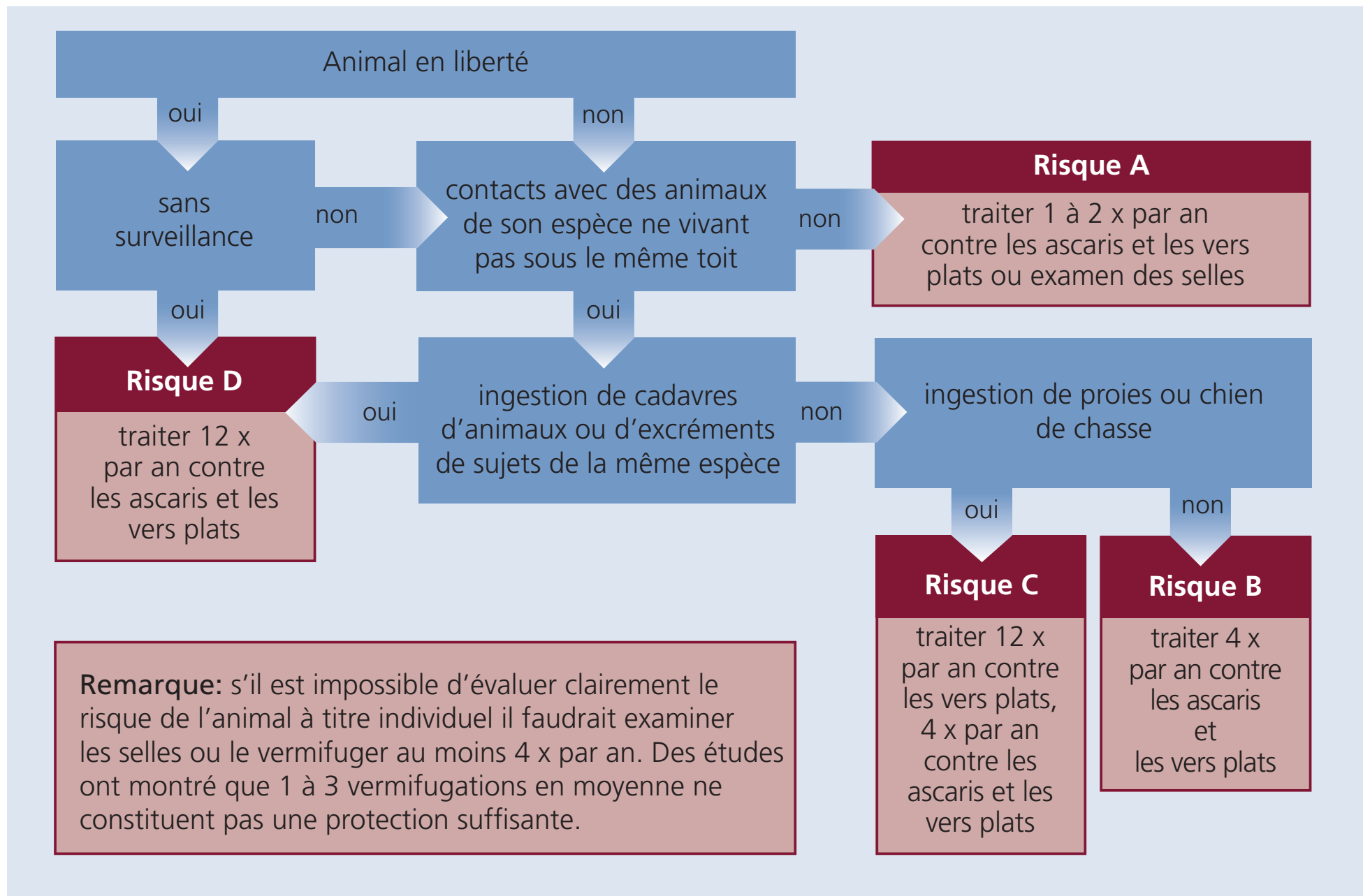


ESCCAP: Schéma individuel de vermifugation du chien



TRAITEMENTS COMPLEMENTAIRES	
ASCARIS	
Chiot	Première vermifugation au fenbendazole pour les chiots à l'âge de 2 semaines. Répéter le traitement en laissant un intervalle de 2 semaines et continuer jusqu'à 2 semaines après le sevrage.
Chienne gravide	Il n'existe pas de médicament homologué en Suisse pour le traitement des chiennes gravides visant à prévenir une infestation des chiots avant la mise bas. Une protection des chiots a cependant pu être démontrée avec deux administrations de lactones macrocycliques vers le 40e et le 55e jour de gravidité ou par l'emploi quotidien de fenbendazole à partir du 40e jour de gravidité, par exemple.
Femelle allaitante	Traitement parallèle à la première administration aux chiots (voir ci-dessus)
Risques d'infestation particuliers: concours sportif, exposition, chenil, etc.	1 traitement 4 semaines au maximum avant et 2 à 4 semaines après l'événement ou la mise en pension
Accompagnement professionnel à des fins thérapeutiques, de sauvetage ou d'opérations de police	12 x par an si l'excrétion d'oeufs de vers doit être exclue avec certitude
Contacts étroits au quotidien avec des enfants ou des personnes immunodéprimées	12 x par an si l'excrétion d'oeufs de vers doit être exclue avec certitude
VERS PLATS	
Infestation par les puces (vecteurs de <i>Dipylidium</i>)	1 traitement lors d'infestation par les puces
Pays d'endémie d'espèces d' <i>Echinococcus</i> : voyage ou importation	Traiter les chiens présentant un risque élevé d'infestation 4 semaines après le début du voyage puis toutes les 4 semaines pendant 4 semaines après le retour. Importation: examen vétérinaire et traitement immédiat
Ingestion de viande crue et / ou d'abats	Les chiens nourris avec de la viande crue n'ayant pas été suffisamment chauffée (10 minutes, 65 ° à cœur) ou congelée (1 semaine entre -17 et -20 °C) devraient être traités toutes les 6 semaines contre les vers plats.
VERS DU COEUR	
Pays d'endémie de vers du cœur: voyage ou importation	Traiter au plus tard 30 jours après le début du voyage et jusqu'à 30 jours après la dernière contamination possible, à intervalles d'un mois.

L'ESCCAP a élaboré ce schéma comme aide à la détermination des fréquences appropriées pour la vermifugation des chiens, à l'intention des vétérinaires et du personnel de leur cabinet. Il complète les recommandations détaillées de l'ESCCAP pour la lutte contre les helminthes chez le chien et le chat. Voir sous www.esccap.ch

L'impression de ce document a été rendue possible grâce au soutien de Biokema SA, Elanco Animal Health, MSD Animal Health GmbH, Provet AG et Virbac (Schweiz) AG.